

Le code de vie de l'école Marguerite-Bourgeoys

La qualité des relations des élèves entre eux et envers tout le personnel et la qualité de l'environnement sont des éléments essentiels pour des apprentissages efficaces.

Le code de vie de l'école Marguerite-Bourgeoys tient compte d'une réalité importante: La charte des droits et devoirs des élèves.

Les enseignants compléteront ce code de vie en ajoutant des règles adaptées à leur groupe-classe soutenues par un système d'émulation visant à favoriser des comportements positifs.

Son application ne sera toutefois possible que dans la mesure où tous les intervenants, parents et personnel de l'école conjugueront leurs efforts.

Charte des droits et des devoirs des élèves

Valeurs	Droits	Devoirs
Identité	Que l'on m'appelle par mon nom	De respecter le nom des autres
Égalité	D'être considéré comme une personne	De respecter chaque personne comme elle est
Différence	D'être aimé comme je suis, pour qui je suis	D'accepter les autres comme ils sont
Comportement	De me sentir en sécurité dans l'école et dans la cour	D'adopter un comportement respectueux.
Fréquentation scolaire	De fréquenter l'école	D'y être présent et d'y être à l'heure
Éducation	Que l'on m'aide à développer tous mes talents	De fournir des efforts continus pour apprendre



Responsabilités de l'élève

Je suis responsable de moi

1. Je suis présent à l'école tous les jours.

2. J'arrive à l'heure.

Si j'arrive en retard, je me présente au secrétariat pour prendre mon billet de retard avant de me rendre en classe.

3. Je porte des vêtements propres, convenables à l'école et adaptés aux saisons.

- Je porte les vêtements requis pour l'éducation physique : souliers de course à semelles régulières, chandail à manches courtes et culotte courte.
- Durant l'hiver, je porte des bottes à l'extérieur (sur la cour) et d'autres chaussures à l'intérieur. Je porte aussi des pantalons de neige.
- Je circule en tout temps avec des chaussures dans l'école.
- Je porte des vêtements appropriés pour l'école. J'évite de porter un chandail « bedaine », des bretelles spaghetti, des camisoles échancrées, des shorts trop courts, des accessoires montrant un signe d'appartenance, etc.

4. J'apporte à l'école tout le matériel nécessaire.

Je laisse à la maison tout ce qui n'est pas relié à l'apprentissage ex. : jouets, Spinner, friandises, ballon de football, balle, gomme, téléphone cellulaire, IPOD, PSP, tablettes et portables sont formellement interdits. Si mon enseignant(e) m'autorise à apporter un objet, je m'en sers uniquement pour l'activité dans la classe.

5. Je suis attentif en classe et je fournis des efforts constants.

6. Dans l'école, je circule calmement.

7. Je transmets à mes parents tous les messages de l'école et je rapporte les signatures demandées.

Je suis responsable des autres

1. Je respecte ce que toute personne adulte en autorité me demande de faire.
2. Je surveille mon langage et je m'adresse poliment à tous mes camarades de l'école ainsi qu'à tous les intervenants.
3. Je fais preuve de respect envers tous mes camarades.
4. Je dénonce tous gestes d'intimidation de cyber intimidation ou de violence.
5. Je règle un conflit par le dialogue en utilisant les 4 étapes de résolution de conflit ou en demandant l'aide d'un adulte.

Je suis responsable de mon environnement

1. Je garde mon école propre.
2. Je respecte les affiches, les œuvres artistiques exposées ainsi que tout le matériel scolaire. Je garde la gommette en place sous les affiches.
3. **Vol, vandalisme, activation de l'alarme-incendie**
Les graffitis ne sont pas tolérés. J'évite de me déplacer avec un crayon dans les mains. Je comprends que les vols, bris, activations malveillantes de l'alarme incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons défrayer des coûts liés à de tels gestes.
4. **Site Internet**
Il est interdit de placer sur un site internet toutes photos ou vidéos en lien avec l'école.



Règles pour les élèves sur la cour de récréation

- Chaque groupe joue dans l'espace qui lui est accordé.
- Tout sport pratiqué doit être arrêté lors d'un hors-jeu (sortie des limites du terrain). Un seul élève récupère le ballon.
- Les jeux de poursuite (tag, bouledogue, etc.) ne sont autorisés que dans un espace délimité par des lignes de jeu ou des cônes.
- Il est interdit de botter le ballon sauf dans le but de soccer.
- Les ballons utilisés sont conformes au jeu pratiqué. Ainsi, il n'y aura pas de ballon de football ni de petite balle sur la cour.
- Le matériel pour les jeux est fourni par l'école tu n'as pas besoin d'apporter d'objets sur la cour.
- Si je retire ma veste ou mon manteau, les journées plus chaudes, je le garde avec moi en le fixant à la taille.

Lorsque la cloche sonne...

- J'arrête de jouer, je ramasse le matériel et je me place rapidement en rang, en silence.
- J'attends le signal du surveillant pour entrer dans l'école.
- Je reste en silence jusqu'à mon arrivée en classe.

Tous les points du code de vie s'appliquent partout à l'école, en tout temps et à l'égard de tous les intervenants.

Conséquences aux manquements du code de vie

Diverses mesures s'appliquent lorsqu'un élève ne respecte pas les règles du code de vie. Ces conséquences sont laissées à la discrétion du personnel de l'école et selon la gravité :

- ◆ Avertissement verbal
- ◆ Retrait de classe
- ◆ Reprise de temps
- ◆ Réflexion
- ◆ Copie
- ◆ Mesures de réparation selon la gravité des gestes
- ◆ Travaux communautaires
- ◆ Message aux parents dans l'agenda
- ◆ Communication verbale avec les parents
- ◆ Intervention des professionnels
- ◆ Intervention de la direction
- ◆ Rencontre avec les parents
- ◆ **Suspension** : La suspension est une mesure disciplinaire exceptionnelle appliquée par la direction de l'école comme conséquence à un manquement grave au code de vie.



Comportements proscrits et sanctions disciplinaires en lien avec des gestes d'intimidation et de violence



La violence et l'intimidation sont **interdits en tout temps** dans l'environnement scolaire à l'école Marguerite-Bourgeoys. Une intervention est nécessaire.

Tout élève qui adopte ces comportements s'expose à des sanctions et/ou à des mesures d'aide, déterminées après l'analyse de la situation (durée, fréquence, intensité, gravité, légalité, etc.) :

- Arrêt agir;
- Communication avec les parents;
- Retrait;
- Rencontre avec la direction, accompagné ou non des parents;
- Réparation;
- Réflexion;
- Avis de manquement
- Rencontre de médiation;
- Référence à des services internes (éducatrice spécialisée ou psychoéducatrice) ou externes (policier sociocommunautaire);
- Suspension interne ou externe avec une réintégration avec les parents;
- Ultimement, un élève pourrait même être expulsé conformément à l'article 96.27 de la L.I.P.
- Etc.

Ces sanctions sont en lien avec le Code de vie de l'école. Tout parent témoin d'un geste ou d'une parole violente proféré par un élève envers son enfant est prié de s'adresser rapidement à la direction ou au titulaire **et non à l'élève directement**. Ceci est pour préserver le respect et la sécurité de tous.

Visitez notre site internet <http://marguerite-bourgeoys.csdm.ca/> pour consulter notre **plan d'action** et tous les **autres documents** traitant du sujet.

Définitions des mots INTIMIDATION, VIOLENCE et CONFLIT



Intimidation	Violence	Conflit
<p>Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.</p>	<p>Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.</p>	<p>Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les élèves discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les personnes sont sur un pied d'égalité. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Les personnes se sentent libres de donner leur version. Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Le conflit se règle par la négociation ou la médiation.</p>

Engagement

Message aux parents :

- Je vérifie l'agenda de mon enfant à tous les soirs et je signe les messages.

Élève :

Avec mes parents, j'ai lu le code de vie de mon école. Pour mon bien-être et celui des autres, je m'engage à respecter ce code de vie durant toute l'année. Si je ne respecte pas les règles, j'assumerai les conséquences.

Signature de l'élève : _____

Parent :

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école. J'offre ma collaboration et je m'engage à soutenir l'école pour assurer la réussite scolaire de mon enfant.

Signature du parent : _____

Date : _____

